

**« Accueil de la petite enfance : Offrons le choix aux parents ! »,
par la Députée fédérale Florence Reuter**

SYNTHÈSE

Il manque de places d'accueil, cruellement. La politique menée aujourd'hui en Communauté française ne permettra pas de combler ce déficit (10 000 places) et d'atteindre les 33% de taux de couverture exigés par l'Union européenne d'ici 2010.

Aujourd'hui, la Communauté française atteint péniblement 25 % de taux de couverture pour les enfants de 0 à 2,5 ans. En Flandre, si l'on tient compte de la même tranche d'âge, on atteint près de 50% de taux de couverture¹. C'est bien une question de choix politique.

Cette pénurie a de lourdes conséquences : les parents ne peuvent choisir librement la structure d'accueil pour leurs enfants, ils les inscrivent là où il y a de la place et de nombreuses femmes (car il s'agit principalement des femmes) n'ont d'autre choix que d'interrompre leur carrière professionnelle ou de travailler à temps partiel, sans compter la crainte pendant la grossesse de ne pas trouver de place.

Face à ces constats et en réponse aux multiples contacts avec les personnes de terrain, parents et professionnels, et à leurs nombreux témoignages, la Députée fédérale Florence Reuter a souhaité qu'un cahier du Centre Jean Gol puisse être consacré à cette thématique fondamentale.

Cette étude se veut accessible à tous, spécialistes ou non du secteur de la petite enfance. Florence Reuter y présente, de manière non-exhaustive, les différents milieux d'accueil en Belgique francophone, de l'accueil collectif à l'accueil familial, des milieux subventionnés aux structures privées... Un des éléments déclencheurs de sa réflexion, entamée il y a plus d'un an, a été les fermetures à répétition de maisons d'enfants et le cri d'alarme de ces dernières, soumises à une nouvelle commission paritaire. Elle dédie un chapitre aux discriminations entre milieux subventionnés et non-subventionnés. Et même si le « tout au privé » n'est pas une solution tout comme le « tout au subventionné » ne permettra pas d'offrir suffisamment de places, **il est grand temps de soutenir un accueil non-subventionné si souvent décrié.**

¹ L'ONE calcule son taux de couverture sur la tranche d'âge de 0 à 2,5 ans tandis que la Flandre calcule sur la tranche de 0 à 3 ans. Si l'on calcule le taux en Flandre pour les enfants jusqu'à 2,5 ans, on atteint près de 50%.

L'herbe est souvent plus verte chez le voisin... Il est intéressant de constater que nos voisins flamands n'ont pas la même vision de la politique de l'accueil. A l'étranger, les méthodes diffèrent également, mais **il n'existe pas de modèle idéal**. On peut le percevoir à la lecture des divers exemples proposés.

En Belgique francophone, c'est l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui a tous pouvoirs sur l'accueil des tout-petits. Et Florence Reuter de s'interroger sur cette situation de monopole. L'institution publique cumule les pouvoirs d'autorisation, de subventions et de contrôle. L'ONE doit-il rester juge et partie ? Ce chapitre suscitera la réflexion.

Et comme il ne suffit pas de constater ou de mettre le doigt sur les manquements, **le cahier se termine par toute une série de pistes et propositions concrètes visant à améliorer l'accueil de la petite enfance** : mesures fiscales, soutien aux milieux d'accueil non-subventionnés, formations, partenariats public-privé, crèches d'entreprises, travail des seniors, assouplissement des règles, missions de l'ONE, etc.

Sans volonté politique, aucune initiative ne viendra à bout du manque de places d'accueil des tout-petits. Il faut absolument faire évoluer les mentalités. Et pas seulement pour les personnes directement touchées par la pénurie, les parents, les enfants et le personnel des crèches, mais pour l'ensemble de la collectivité, l'ensemble des contribuables et des entreprises. Il est temps d'être à l'écoute des besoins, c'est primordial dans une société qui mise sur une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.